

nement de la Province, lorsque cette Excellence en prit l'administration était dans un état assez florissant ; lorsqu'il l'a laissé et dans le temps qu'on faisait le loyal et le généreux à même les deniers du peuple il était en dette d'une somme assez considérable. Voilà qui est laid. Donnez un coup de pied à votre chien et un instant il vous lèchera la main. Je disais que les habitans de Bonaventure pourraient bien être récompensés de leur conduite vraiment indépendante par l'annexion de leur District à cette Province voisine, car de quoi n'est pas capable notre gouverneur actuel qui n'avait pas honte, l'automne dernier, de témoigner à un certain Monsieur son regret d'avoir accordé la prière du District de Gaspé contre cette annexion, sur ce qui ce Monsieur lui disait que les neuf dixièmes de la population du District était contre l'Union. Au moment où j'écris, le coup que le District redoute est peut-être porté. Cette omission du District de Gaspé dans la formation des nouveaux Districts est d'un mauvais augure. Cependant n'anticipons point. Laissons faire au tems.

Comme les procédures qui ont eu lieu en vertu de la Requête de M<sup>r</sup> Christie contre le juge n'ont pas été publiées vous ne connaissez peut-être pas les raisons qu'à données son Excellence pour rejeter cette Requête. Elles sont au nombre de trois, dit-on, savoir : 1<sup>o</sup> Une contre-Requête signée de cinq ou six cents personnes, la plupart inconnues, dans un district qui pouvait en fournir presque autant de milliers, si pas plus. 2<sup>o</sup> Un *presentment* des Grand Jurés de Douglastown, douze en tout, assermentés et ayant pour foreman M<sup>r</sup> George Sôhier agent de la maison Lanvrin. Son Excellence a pris pour l'expression des vœux du District la bonne volonté de M<sup>r</sup> Sôhier, l'ami intime de l'auteur de la contre-Requête et l'assentiment de onze autres individus, qui presque tous font affaire avec cette maison, endettés à elle d'un bout de l'année